



CGT DARTY GRAND OUEST

SAV DARTY PORTET

1 Avenue des Palanques
31120 PORTET SUR GARONNE
Téléphone : 0631556280
cgtdartyouest@orange.fr

DARTY GRAND OUEST
Direction Ressource Humaine
32, rue de Coulongé
BP 31525
44315 NANTES Cedex 3

Portet, le 23 juin 2025,

Objet : Evaluation des risques liés à des périodes d'intense chaleur.

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Le Décret 2025-482 du 27 mai 2025, relatif aux risques liés à l'exposition des travailleurs à la chaleur, soumet les entreprises à l'obligation d'évaluer un nouveau risque : **Les risques liés à des épisodes de forte chaleur** (articles R4463-1 à R4463-8 du code du travail).

L'article 8 de ce décret donne aux entreprises un délai maximum d'un mois pour se mettre en conformité à partir de sa publication, a l'exception, notamment, des dispositions prévues dans les articles R4463-1 à R4463-8 du code du travail qui pour lesquelles le délai s'applique à partir d'un arrêté publié par référence à un dispositif développé par Météo-France pour signaler le niveau de danger de la chaleur.

Actuellement, notre pays est confronté à des épisodes d'intense chaleur. Les installations de certains sites sont prises en défaut, les tenues et équipements de travail semblent ne pas être adaptés aux températures aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

En conséquence, nous demandons à l'entreprise de se mettre en conformité avec ce décret en procédant à l'évaluation des risques liés à des épisodes de forte chaleur et de mettre en œuvre des mesures pour réduire les risques.

Pour la CGT Darty Grand Ouest

Pascal BRIULET
Délégué Syndical Central CGT